

premier degré option Haltérophilie, force Athlétique, Culturisme, Musculation, Educative, Sportive et d'Entretien (HACUMESE)

RNCP2503 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs et des publics spécifiques dans tout type de pratique :

Il accueille et oriente tous les publics.

Il sécurise et optimise les lieux de pratique et le matériel.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation, d'animation et de perfectionnement (enseignement et entraînement) :

Il initie et perfectionne tous les publics par des méthodes de renforcement musculaire, haltérophiles, force athlétique, culturisme ainsi que toutes les méthodes se référant à la musculation, au cardio training et aux techniques d'étirement et de relaxation sous toutes leurs formes, aussi bien en cours collectifs qu'individuels.

Il entraîne le pratiquant jusqu'au premier niveau de compétition. (haltérophilie, force athlétique et culturisme).

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe à l'organisation et au fonctionnement de la structure.

Il participe au développement et à la promotion de la pratique.

Il participe à la gestion administrative et financière de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Maîtriser les règles de sécurité (mise en œuvre et organisation des premiers secours) pour toutes les activités (méthodes techniques et spécificité du matériel).

Maîtriser les normes et mesures de prévention et de sécurité (charge, matériel, etc.) et les intégrer dans son intervention.

Organiser les déplacements et les compétitions.

Gérer la dynamique du groupe à l'entraînement et en compétition.

2

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement.

Développer les facteurs contribuant à la performance individuelle en mettant en oeuvre des programmes de perfectionnement individualisés.

3

Intégrer ses interventions éducatives dans le cadre général des projets d'activités de la structure.

Respecter les procédures d'entretien et de mise aux normes du matériel. Participer aux réflexions d'un groupe de travail sur la préparation physique sportive.

Organiser une activité sportive ou festive de promotion de la structure et de la pratique.

Animer une activité sportive de promotion de la structure.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur d'haltérophilie, de culturisme, de musculation éducative, sportive et d'entretien
Animateur ou animateur sportif

Educateur territorial des APS (sur concours)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option Haltérophilie, force Athlétique, CULTurisme, Musculation , Educative, Sportive et d'Entretien (HACUMESE), titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.onisep.fr>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2503/>